

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2023-D006
Travaux d'entretien de terrains et de voirie

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu les différentes demande d'entretien de terrains et de voirie,

Vu la proposition reçue,

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser les travaux proposés

DECIDE

Article n° 1 : L'entreprise EURL AURIAU ELAGAGE, dont le siège social est situé à LE GRAND LUCE - 100 Z.A de la Prairie - est retenu pour la réalisation des travaux suivants :

- Cimetière :

Rognage de 3 souches

- Château de Loiray :

Évacuation de l'embâcle bouchant le fossé
Abattage et évacuation de 2 érables

- Espace de loisirs :

Rognage d'un alignement de thyas

1 alignement de 15 frênes et 4 érable : relevé de couronnes, dégagement des sanitaires, coupe du bois mort et allègement

Évacuation des coupes

- Face au château de Loiray :

Débroussaillage et coupe de toute les végétation dans le fossé côté commune avec broyage des coupes sur place

Article n° 2 : Le montant total des travaux s'élève à **3 207.00€ HT soit 3 848.40€ TTC**

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 06/04/2023

Le Maire,
Monique TROTIN

